

# Règlement du concours BD jeunesse

## ARTISTES EN HERBE AU MUSÉE DE LA BANDE DESSINÉE

### Thème : “Un secret bien gardé”

### Du 14 septembre 2026 au 26 mars 2027

#### Article 1 – Organisation

Le Musée de la BD de Bruxelles organise, en partenariat avec le Festival International de la Bande Dessinée d'Agadir (Maroc) et l'Association WAZ pour l'Éducation, la Culture et le Développement Durable (Maroc), un concours national de création de bandes dessinées autour du thème: "Un secret bien gardé"

#### Article 2 – Public concerné

Le concours est **ouvert gratuitement** à tous les enfants et jeunes :

- Inscrits dans les établissements d'enseignement belges relevant du **ministère de l'enseignement** en Wallonie-Bruxelles ou du **Ministerie voor Onderwijs** van de Vlaamse Gemeenschap (enseignement néerlandophone en Flandre et à Bruxelles).
- Ainsi qu'aux jeunes belges ou résidents à l'étranger fréquentant des établissements scolaires ou universitaires.

Trois catégories sont prévues :

- **Enfants 8–12 ans**
- **Jeunes 12-15 ans**
- **Jeunes 16-18 ans**
- **Etudiants 18-24 ans**

La participation se fait par individu ou en duo.

#### Article 3 – Thème du concours

- **Catégorie 8–12 ans :**  
**Un secret bien gardé** peut prendre de nombreuses formes : **un trésor caché, un ami imaginaire, une cabane secrète, une surprise ou un pouvoir extraordinaire.** Les bandes dessinées peuvent parler d'amitié, de confiance, de courage ou de l'envie de partager ou de protéger ce qui nous tient à cœur. Le secret devient une porte ouverte sur l'aventure, le mystère et l'imagination, avec une fin drôle, touchante ou surprenante.
- **Catégorie 12–15 ans**  
À l'adolescence, **les secrets prennent une autre dimension** : ils peuvent protéger une amitié, cacher une peur, une passion, une double vie ou une découverte inattendue. Un secret bien gardé invite à explorer **les émotions, les choix difficiles et les conséquences de ce que l'on tait...** ou de ce que l'on finit par révéler. Entre humour, enquête, fantastique ou récit du quotidien, toutes les approches sont possibles.

- **Catégorie 15–18 ans**

Les secrets façonnent les relations, l'identité et les destinées. Un secret bien gardé peut être intime, familial, historique, politique ou même surnaturel. Il peut protéger, enfermer, manipuler ou libérer. La catégorie 15-18 ans encourage **des récits plus nuancés, où les personnages sont confrontés à des dilemmes, des vérités complexes et aux conséquences de leurs décisions.**

- **Catégorie 18–24 ans**

Un secret peut être **un mensonge, une mémoire enfouie, une vérité interdite ou une révélation qui bouleverse tout.** Un secret bien gardé offre un terrain d'exploration riche, qu'il s'agisse d'un récit intimiste, d'un thriller, d'une œuvre de science-fiction, d'un drame ou d'une satire. Le thème invite à jouer avec les points de vue, les non-dits et les révélations, pour interroger la manière dont **les secrets construisent les individus, les familles ou les sociétés.**

#### **Article 4 – Conditions techniques**

Les œuvres doivent être :

- Rédigées en **français, néerlandais ou en anglais** ;
- Au **format A4 ou A3, vertical et recto uniquement** ;
- Réalisées **individuellement** de préférence ;
- **Numérotées** et comportant un **titre visible sur la première page.**

Le scénario doit avoir un **début et une fin.**

Toutes les techniques sont acceptées : crayon, encre, feutre, aquarelle, collage, peinture, dessin numérique, etc.

#### **Article 5 – Plagiat, authenticité et IA**

**Les œuvres soumises doivent refléter de manière significative la démarche créative personnelle de leur(s) auteur(s).** L'**authenticité des récits** est un **critère d'évaluation** du jury.

**Les œuvres copiées ou reproduites** d'albums existants, ainsi que les **images issues de bases de données ou générées intégralement par l'intelligence artificielle**, ne sont pas **souhaitées.**

Seules les créations **originales** réalisées par le·la ou les participant·e·s seront prises en compte.

#### **Article 6 – Envoi des œuvres**

Les planches doivent nous être envoyées de manière physique uniquement **avant le vendredi 26 mars.**

Par participant, les planches doivent être **rassemblées dans une chemise en plastique ou une farde.**

Chaque participant doit indiquer au **dos de chaque planche son nom complet.**

Chaque participation doit être accompagnée par un **formulaire de participation** complet. Le formulaire peut être téléchargé sur le site web du musée ([www.cbdb.be](http://www.cbdb.be))



Les bandes dessinées doivent être :

- **Envoyées par voie postale ou remis en main propre**, à plat (non pliées, non roulées), à l'adresse suivante :

Musée de la Bande Dessinée,  
Concours BD scolaire  
Rue des Sables 20 – Bruxelles, Belgique

✉ [visit@cbbd.be](mailto:visit@cbbd.be)

☎ **02 219 19 80**

Le Musée n'est pas responsable pour des pertes ou endommagements des planches lors de l'envoi par voie postale.

### Article 7 – Jury et critères de sélection

Le **jury** est présidé par un·e auteur·rice belge entouré de professionnels de la bande dessinée.

Les **critères d'évaluation** porteront sur :

- L'originalité du scénario,
- La qualité graphique,
- La cohérence du récit,
- L'investissement personnel dans la conception et la réalisation,
- Et la créativité de l'interprétation du thème.

Les décisions du jury sont **souveraines et sans appel**.

### Article 8 – Prix et distinctions

Les prix seront attribués par catégorie :

- **Prix du meilleur scénario**
- **Prix du meilleur dessin**
- **Coup de cœur du jury**

Chaque participant recevra une **invitation à la remise de prix** et à l'ouverture de l'exposition des lauréats qui aura lieu **au Musée de la BD, à Bruxelles**, le mardi 29 juin 2027 à 17h.

Les œuvres des **lauréats** seront **exposées au Musée de la BD à Bruxelles** à partir du 30 juin 2027 et pendant tout l'été.

### Article 8 – Droits d'utilisation

Les participants autorisent le Musée de la BD ainsi que les autres partenaires à utiliser leurs œuvres à des fins **non commerciales** (expositions, publications, sites Internet, réseaux sociaux, ouvrages collectifs...). Ils cèdent ces droits jusqu'à **décembre 2027**, sans contrepartie financière, pourvu que le musée prévienne de créditer correctement leurs noms.

Il s'agit d'un droit de diffusion non-exclusif : les participants peuvent à tout moment publier leurs œuvres ailleurs pendant la durée de cette convention.

### Article 9 – Calendrier

- **Lancement du concours** : 14 septembre 2026.



- **Clôture des envois** : 26 mars 2027.
- **Remise des prix** : 29 juin 2027
- **Ouverture exposition** : 30 juin 2027
- **Récupération œuvres originaux** : 30 juin 2027 – 7 juillet 2027 (à l'exception des œuvres des lauréats qui peuvent être récupérés après l'exposition)

#### **Article 10 – Contact**

Pour toute information complémentaire :

 [tine.anthoni@cbbd.be](mailto:tine.anthoni@cbbd.be)

 **+32 22 19 19 80**